

Journal officiel

des Communautés européennes

ISSN 0378-7060

L 96

30^e année

9 avril 1987

Édition de langue française

Législation

Sommaire

I *Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité*

- ★ Règlement (CEE) n° 970/87 de la Commission, du 26 mars 1987, portant mesures transitoires et modalités d'application du règlement (CEE) n° 4028/86 du Conseil en ce qui concerne les actions de restructuration et de renouvellement de la flotte de pêche, de développement de l'aquaculture et d'aménagement de la bande côtière 1

2

Les actes dont les titres sont imprimés en caractères maigres sont des actes de gestion courante pris dans le cadre de la politique agricole et ayant généralement une durée de validité limitée.

Les actes dont les titres sont imprimés en caractères gras et précédés d'un astérisque sont tous les autres actes.

I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

RÈGLEMENT (CEE) N° 970/87 DE LA COMMISSION

du 26 mars 1987

portant mesures transitoires et modalités d'application du règlement (CEE) n° 4028/86 du Conseil en ce qui concerne les actions de restructuration et de renouvellement de la flotte de pêche, de développement de l'aquaculture et d'aménagement de la bande côtière

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

1. Les demandes de concours financiers de la Communauté pour des projets d'investissement concernant la construction de navires de pêche, la réalisation d'unités de production en aquaculture et l'aménagement de la bande côtière doivent contenir les données et documents mentionnés dans les formulaires en annexe.

vu le règlement (CEE) n° 4028/86 du Conseil, du 18 décembre 1986, relatif à des actions communautaires pour l'amélioration et l'adaptation des structures du secteur de la pêche et de l'aquaculture (¹), et notamment son article 34 paragraphe 4 et son article 52,

2. Les demandes doivent être présentées à la Commission en deux exemplaires et accompagnées d'une fiche administrative à établir par l'État membre concerné.

considérant que les demandes de concours financiers de la Communauté, présentées dans le cadre du règlement (CEE) n° 4028/86, doivent contenir les données et informations permettant d'examiner les projets d'investissement selon les critères qui y sont énoncés;

Toute pièce justificative ou document autre que les formulaires prévus aux annexes peut être présenté en un seul exemplaire.

Article 2

considérant que les données doivent être présentées sous une forme harmonisée en vue de permettre l'instruction rapide et l'examen comparatif des demandes de concours;

Les demandes introduites pour la première fois après le 31 octobre 1985 au titre du règlement (CEE) n° 2908/83 du Conseil (²) sont recevables sous la forme prévue par le règlement (CEE) n° 3166/83 de la Commission (³). Toutefois, ces demandes doivent être complétées avant le 15 mai 1987 par la fiche administrative figurant en annexe, à établir par les autorités compétentes de l'État membre concerné, ainsi que par la partie A des formulaires de demandes de concours figurant en annexe, à remplir par le bénéficiaire et à transmettre par l'intermédiaire de cet État membre.

considérant qu'il s'avère nécessaire d'établir des mesures transitoires pour 1987 en ce qui concerne les projets visés à l'article 37 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 4028/86;

Article 3

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des structures de la pêche,

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

(¹) JO n° L 376 du 31. 12. 1986, p. 7.

(²) JO n° L 290 du 21. 10. 1983, p. 1.

(³) JO n° L 316 du 15. 11. 1983, p. 1.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans chacun des États membres.

Fait à Bruxelles, le 26 mars 1987.

Par la Commission

António CARDOSO E CUNHA

Membre de la Commission

État membre: _____

Projet n° _____ / _____

Date d'enregistrement: _____

Espace réservé à la Commission

FICHE ADMINISTRATIVE DU PROJET

(À remplir par l'État membre)

Cette administration _____

pour le projet de construction d'un navire/aquaculture/zone marine protégée (1)

présenté par _____

pour la région de _____

dont le coût total des travaux
envisagés s'élève à:

_____ (2)

confirme que:

1. L'État membre émet un avis favorable.
2. Le projet s'intègre dans le programme d'orientation pluriannuel.
3. Sur la base du programme visé sous 2 le projet bénéficie de la priorité de:
_____ (3).
4. Le bénéficiaire possède une capacité professionnelle suffisante à la gestion de l'investissement en cause.
5. La participation financière nationale à la réalisation du projet sera accordée par les autorités suivantes:
 - centrales: _____
 - régionales/locales: _____

6. L'équivalent subvention de la participation financière nationale s'élève au total à:

_____ (2) soit _____ % du coût total des travaux envisagés.

Cet équivalent subvention contient-il l'actualisation des facilités de crédits: OUI NON

Cette administration confirme que la participation nationale au présent projet sera, si nécessaire, adaptée de telle sorte qu'elle reste, lors du paiement, dans les limites prévues par le règlement (CEE) n° 4028/86 par rapport aux coûts d'investissements éligibles pris en considération pour le concours financier de la Communauté.

(1) Biffer la mention inutile.

(2) Monnaie nationale.

(3) Le degré de priorité est calculé de 1 à 5, par ordre décroissant de priorité.

Note:

Par participation financière nationale, on entend toute aide financière fournie au projet avec fonds publics de l'État ou d'autres organismes publics.

7. **(Le cas échéant)** Pour les projets relatifs à la construction de nouveaux navires, le permis de construction

— a-t-il été délivré?

OUI NON

— est-il en phase d'instruction?

OUI

auprès de: _____

8. **(Le cas échéant)** Pour les projets relatifs à des installations d'aquaculture, les autorisations ⁽¹⁾, et/ou concessions, pour la réalisation du projet

— ont-elles été délivrées

OUI NON

— sont-elles en phase d'instruction

OUI

auprès de: _____

9. **(Le cas échéant)** Pour les projets relatifs à l'aménagement de la bande côtière, les autorisations, et/ou concessions, concernant le site d'implantation

— ont-elles été délivrées

OUI NON

— sont-elles en phase d'instruction

OUI

auprès de: _____

10. **L'organisme bancaire visé au point 3 de la demande de concours est l'organisme par l'intermédiaire duquel seront effectués les versements.**

11. L'autorité publique ou l'organisme chargé de la transmission des pièces justificatives est le suivant: _____

Service à contacter: _____ Téléphone: _____

Personne responsable: _____ Téléx: _____

12. Le régime TVA applicable au projet en objet est le suivant:

TVA récupérable totalement:

OUI NON

TVA récupérable partiellement:

OUI NON

TVA non récupérable:

OUI NON

Exemption de TVA:

OUI NON

Observations ⁽²⁾: _____

Date: _____ Signature: _____

Cachet de l'administration

⁽¹⁾ Pour les projets de conchyliculture et mytiliculture les attestations de qualité des eaux dans lesquelles l'élevage sera effectué.

⁽²⁾ Si le régime TVA applicable au projet présente des différences suivant les divers investissements, spécifier.

CONSTRUCTION D'UN NAVIRE DE PÊCHE

État membre: _____

Projet n° _____

Date d'enregistrement: _____

Espace réservé à la Commission

DEMANDE DE CONCOURS

PARTIE A

(À remplir pour chaque navire à la machine ou en caractères d'imprimerie **en deux copies.**)

Port de: _____

Département (*): _____

Région (*): _____

1. Bénéficiaire (*)

1.1. Nom ou raison sociale: _____

1.2. Rue et numéro ou boîte postale (*): _____

1.3. Code postal et localité: _____

1.4. Téléphone: _____ Téléx: _____

1.5. Activité principale du bénéficiaire: _____

1.6. Forme juridique: _____

1.7. Date de constitution (seulement pour les sociétés): _____

2. Organisation de producteurs, coopérative ou autre organisme représentant éventuellement le bénéficiaire (*)

2.1. Raison sociale: _____

2.2. Rue et numéro ou boîte postale: _____

2.3. Code postal et localité: _____

2.4. Téléphone: _____ Téléx: _____

2.5. Personne à consulter: _____

2.6. Forme juridique: _____

(*) Pour la Belgique: arrondissement et province.

(*) Le bénéficiaire est la personne physique ou morale supportant en dernier ressort la charge financière de la réalisation du projet. S'il y a plusieurs bénéficiaires, inscrire leurs noms et prénoms en commençant par celui du quirataire majoritaire.

(*) (Très important): Indiquer une seule adresse, même si plusieurs bénéficiaires participent au projet.

(*) Si le bénéficiaire estime nécessaire d'indiquer son représentant, ce dernier est considéré mandaté à recevoir et à transmettre la correspondance relative à la phase d'instruction du projet.

3. Banque du bénéficiaire ou organisme par l'intermédiaire duquel seront effectués les versements

- 3.1. Nom ou raison sociale: _____
_____ Agence ou filiale: _____
- 3.2. Rue et numéro ou boîte postale: _____
- 3.3. Code postal et localité: _____
- 3.4. Numéro de compte du bénéficiaire auprès de cet organisme (¹): _____

4. Renseignements généraux

- 4.1. Date prévue du début des travaux (²): _____
- 4.2. Date prévue d'entrée en service (²): _____
- 4.3. La déclaration prévue à l'annexe B 2 a-t-elle été remplie? OUI NON
- 4.4. Distribution prévue de la propriété du navire en projet (³).

Nom du quirataire	Date de naissance	Nombre de quirats (%)
1. _____	_____	_____
2. _____	_____	_____
3. _____	_____	_____
4. _____	_____	_____
5. _____	_____	_____
6. _____	_____	_____

- 4.5. Le ou l'un des bénéficiaires remplit-il les conditions nécessaires à l'octroi de la majoration du concours en faveur des «jeunes pêcheurs»? (³) OUI NON

Pour rappel, cette majoration n'est octroyée que dans le cas où le bénéficiaire ou l'un d'entre eux:

- est un marin pêcheur n'ayant pas atteint l'âge de 40 ans à la date de première introduction du projet auprès de la Commission et n'a jamais à la même date, été propriétaire majoritaire d'un autre navire de pêche;
- est propriétaire, au moment du versement du concours financier, d'au moins 40 % du navire faisant l'objet du projet ou assume, à cette même date, en tant que gérant et à titre personnel, la pleine responsabilité de l'entreprise de pêche en question;
- s'engage à rester embarqué sur ce même navire comme patron de pêche pendant au moins cinq ans, sauf cas de force majeure, à compter de la date de la mise en service.

(¹) **(Très Important)** Si plusieurs bénéficiaires participent au projet, indiquer un seul numéro de compte ouvert au nom de ces derniers.

(²) **(Attention, très Important)** La date de réception du projet de la part de Commission, figurant dans l'accusé de réception qui sera envoyé au bénéficiaire, constitue une date de référence pour la recevabilité du projet. Pour les projets de construction de navires, l'entrée en service telle que définie par la législation nationale du pays d'immatriculation ne peut intervenir qu'après cette date.

(³) Les questions des points 4.4 et 4.5 visent à confirmer le droit du bénéficiaire à l'obtention d'une majoration de cinq points du concours financier de la Communauté en faveur des jeunes pêcheurs.

5. **Le bénéficiaire du présent projet a déjà reçu un concours du FEOGA:** OUI NON

Si oui, indiquer le numéro et l'année du projet, qui figure sur la décision d'octroi de concours:

Projet n° _____

Projet n° _____

6. **Données fondamentales pour le calcul du concours**

6.1. Quartiers ou port d'immatriculation:

6.2. Longueur du navire entre perpendiculaires (1):

6.3. Bénéficiaire répondant aux conditions de l'article 7 du règlement (CEE) n° 4028/86 (2): OUI NON

6.4. Coût total des travaux envisagés (hors TVA si celle-ci est récupérable): 100 %

6.5. Concours financier global attendu par le bénéficiaire (3): %

— par la Communauté économique européenne: %

— par l'État membre: %

6.6. Le(s) soussigné(s) déclare(nt) disposer des fonds nécessaires pour assurer sa(leur) participation financière personnelle au projet.

7. **Le(s) soussigné(s) autorise(nt) la Commission à utiliser à des fins statistiques les données figurant au projet.**

Date: _____

Signature du ou des bénéficiaires:

(1) Est considérée comme longueur entre perpendiculaires, la distance mesurée entre la perpendiculaire avant et la perpendiculaire arrière telles qu'elles sont définies par la convention internationale sur la sécurité des navires de pêche. La longueur entre perpendiculaires se mesure en mètres à deux décimales près.

(2) L'article 7 en question prévoit la possibilité de majorer le concours de cinq points pour les jeunes pêcheurs (voir point 4.5 ci-dessus) âgés de moins de 40 ans, n'ayant jamais été propriétaires majoritaires d'un autre navire de pêche.

(3) En monnaie nationale.

PARTIE B

Note explicative pour la description générale du projet (très important)

L'examen de chaque projet de la part des services de la Commission sera effectué par l'analyse des éléments suivants qui doivent être annexés à la demande de concours.

Toute demande de concours financier incomplète (par ex. sans le rapport et/ou sans les annexes) est irrecevable.

Il est opportun de signaler que, même si la rédaction d'un rapport peut apparaître à première vue au bénéficiaire une tâche complexe, celui-ci permettra de mieux apprécier les raisons de l'investissement qu'il entend réaliser, l'intérêt pour l'orientation des structures du secteur de la pêche et d'établir en fin de compte le degré de priorité du projet.

- a) Les annexes **B 3**, **C 1**, **C 3** et le cas échéant **B 2** correctement complétées
- b) Un bref rapport descriptif contenant les informations suivantes:
- observations libres du bénéficiaire sur la situation générale de la flotte du port d'attache concerné par le projet,
 - description de l'activité, des brevets et de l'expérience du bénéficiaire en vue d'apprécier sa capacité professionnelle pour l'exercice de l'activité de pêche,
 - situation du projet par rapport au programme d'orientation pluriannuel en ce qui concerne l'évolution souhaitée des capacités de pêche. Description de l'activité de pêche (captures, lieux, etc.) du ou des navires à retirer par rapport à celle qui sera effectuée par l'unité nouvelle à mettre en service,
 - avantages escomptés par la réalisation de l'investissement prévu par le projet, par rapport:
à l'économie locale, aux ressources de pêche, à la rentabilité de l'entreprise, aux besoins du marché, aux conditions de travail et de sécurité.
- c) Les données économiques prévues dans l'annexe **D 1** (Bilans) en tenant compte que le bénéficiaire peut en alternative fournir copie des bilans que sa législation nationale lui impose. Dans ce cas, il est prié de remplir au moins les encadrés concernant les totaux des différents postes figurant à l'annexe **D 1**.
- Pour le bénéficiaire n'ayant pas l'obligation légale d'établir un bilan, seuls les encadrés concernant les totaux des différents postes figurant à l'annexe **D 1** doivent être remplis.
- Le bénéficiaire dont la demande de concours concerne la réalisation d'un investissement d'un montant inférieur à **300 000 Écus** (le montant en monnaie nationale sera communiqué par l'administration nationale compétente) n'est pas obligé de remplir le formulaire **D 1**.
- d) En ce qui concerne les comptes d'exploitation, les encadrés des annexes **D 2** ou **D 3** et **D 4** ou **D 5** doivent être remplis dans tous les cas suivant le type de contrat passé avec l'équipage (à la part ou salaire), étant entendu que tout détail supplémentaire sera particulièrement apprécié par la Commission.

Avertissement

Le bénéficiaire est informé que, en cas de financement des projets par la Commission, ceux-ci doivent être réalisés dans la forme prévue par la documentation annexée au projet. Si des variations dans les caractéristiques et dimensions du navire ou dans les principaux postes du programme des travaux devaient intervenir, la Commission doit avoir été informée avant sa décision éventuelle d'octroi de concours.

Toute modification de travaux successive à cette décision nécessitera un nouvel examen du projet pouvant conduire éventuellement à l'annulation du concours si les variations apportées au projet sont considérées comme inacceptables.

DÉCLARATION DE RETRAIT

(facultative)

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) ⁽¹⁾:

- avoir définitivement perdu (nauffrage, incendie, etc.) ou avoir retiré de l'activité de pêche ⁽²⁾ le navire dont les caractéristiques essentielles sont indiquées ci-après,
- avoir l'intention en cas d'octroi d'un concours pour la construction d'un nouveau navire de pêche, de procéder au retrait de l'activité de pêche ⁽²⁾ d'un navire, lui (leur) appartenant en totalité et dont les caractéristiques essentielles sont indiquées ci-après.

Caractéristiques du navire ⁽³⁾

Nom: _____

Année de construction: _____ Numéro d'immatriculation: _____

Tonnage de jauge brute (TJB): _____ Puissance moteur principal (cv/kW): _____

Date de la perte ou du retrait: _____

Mode prévu de retrait ⁽²⁾: _____

Date: _____

Signatures de tous les propriétaires:

Avertissement

Le bénéficiaire est informé que pour que le paiement du solde du concours puisse avoir lieu, le retrait devra être certifié par un document officiel de l'autorité compétente attestant la radiation du navire en cause du registre des navires de pêche, et certifiant que le navire est retiré définitivement de l'activité de pêche ⁽²⁾ dans les eaux communautaires et qu'aucune prime d'arrêt définitif n'a été ou ne lui sera octroyée.

⁽¹⁾ Biffer le paragraphe sans objet.⁽²⁾ Le retrait de l'activité de pêche peut être réalisé de la manière suivante:

- a) démolition;
- b) vente en vue de l'utilisation dans un pays tiers;
- c) affectation à d'autres fins que la pêche.

⁽³⁾ Le navire doit appartenir au bénéficiaire ou à un des quirataires du navire en projet, depuis au moins un an à la date de la déclaration de retrait.

DESCRIPTION DES UNITÉS APPARTENANT AU BÉNÉFICIAIRE

(À compléter pour chaque navire de pêche appartenant au bénéficiaire pour au moins 50 %)

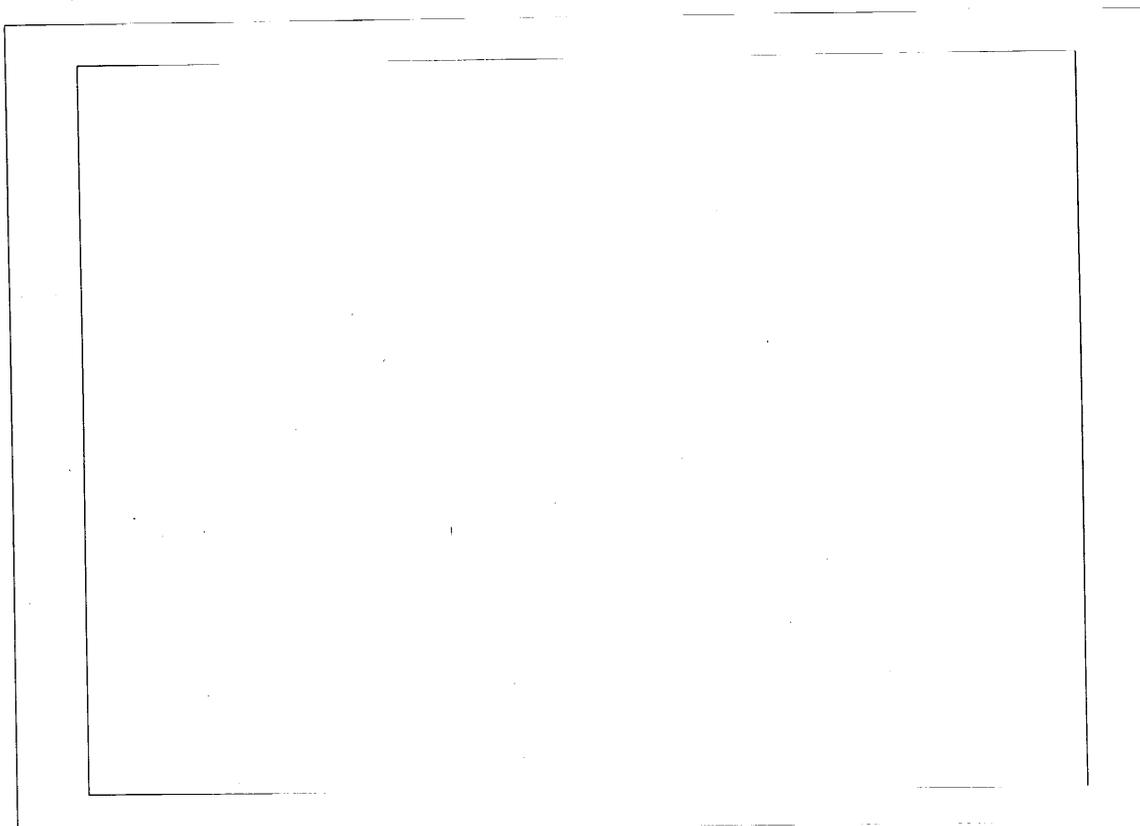


Photo récente du navire en vue latérale (noir et blanc ou couleurs).
(Uniquement pour les navires à retirer de l'activité de pêche.)

Caractéristiques techniques

- ★ A. 1. Nom du navire: _____
- ★ A. 2. Matériel de construction: _____
- ★ A. 3. Longueur hors tout: _____ m
- ★ A. 4. Longueur entre perpendiculaires: _____ m
- ★ A. 5. Tonnage de jauge brute: _____ tjb
- ★ A. 6. Puissance moteur: _____ CV
- A. 7. Capacité de cale: _____ m³
- ★ A. 8. Année de construction:
 - coque: _____
 - moteur: _____
- A. 9. Équipement radioélectrique (¹):

	Locataire	Propriétaire
Radar		
Loran		
Sondeur		
Radio		
Gonio		
VHF		
Autres		
- A. 10. Type de filets: _____

Caractéristiques administratives

- ★ B. 1. Numéro d'immatriculation: _____
- ★ B. 2. Port d'enregistrement: _____
- ★ B. 3. Port d'attache: _____
- B. 4. Port de débarquement 1: _____
- B. 5. Port de débarquement 2: _____
- ★ B. 6. Nom du ou des propriétaire(s)

- B. 7. Propriétaire embarqué

--	--

 (¹)
- B. 8. Propriétaire non embarqué

--	--

 (¹)
- B. 9. Membres d'équipage (nombre): _____
- B. 10. Type de rétribution (salaire ou part): _____

Quirats:

(¹) Cocher la case correspondante.

NB: L'autorité maritime ou l'autorité compétente pour la pêche confirme que les données marquées par astérisques sont exactes et que la photo est conforme à l'aspect actuel du navire.

Date: _____ Signature de l'autorité: _____

Cachet de l'autorité:

C. Estimation par le bénéficiaire de la valeur du navire (*)

C. 1. Valeur actuelle de marché: _____

C. 2. Valeur assurée: _____

C. 3. Valeur d'un navire neuf de caractéristiques similaires: _____

D. Activité du navire durant l'année précédant celle de la présentation de la demande de concours

D. 1. Calendrier de l'activité (si possible par trimestre)

Mois	Nombre de voyages	Durée moyenne de chaque voyage	Zones de pêche (*)	Méthode de pêche (*)	Consommation de carburant 000 kg
1 — 3					
4 — 6					
7 — 9					
10 — 12					
Total 1 — 12					

D. 2. Débarquements et ventes

Année 198.	Consommation humaine			Autres usages (*)
	Benthiques/démersales	Pélagiques	Crustacés et mollusques	
Quantité (tonnes)				
Valeur (000 FF/FB)				
Mois	—	—	—	

(*) Estimation à fournir uniquement pour les navires à remplacer.

(*) Indiquer les divisions CIEM ou les zones NAFO ainsi que, le cas échéant, les autres zones concernées.

(*) Indiquer la méthode de pêche comme suit:

Chalut de fond 1 Chalut pélagique 2 Seine 3Autres filets de pêche 4 Palangres 5 Autres 6 (spécifier).

(*) Indiquer le cas échéant dans la case le nombre de mois d'activité de pêche à des fins autres que la consommation humaine.

DESCRIPTION DU NOUVEAU NAVIRE (PROJETS DE CONSTRUCTION)

A. Documents à annexer à la demande (en une seule copie)

1. Plan du bateau avec indication des dimensions ainsi que de l'échelle du dessin.
2. Devis du chantier naval ou projet de contrat ou contrat.
3. (Le cas échéant) Devis des firmes spécialisées concernées par la fourniture de machines et équipements. Le bénéficiaire est prié de numéroter ces devis et de les annexer dans l'ordre.

B. Résumé des caractéristiques techniques et administratives

Caractéristiques techniques

- A. 1. Type de navire: _____
- A. 2. Matériel de construction: _____
- A. 3. Longueur hors tout: _____ m
- A. 4. Longueur entre perpendiculaires: _____ m
- A. 5. Tonnage de jauge brute: _____ tjb
- A. 6. Puissance moteur: _____ CV
- A. 7. Capacité de cale: _____ m³
- A. 8. Équipement radioélectrique prévu:

Radar
Loran
Sondeur
Radio
Gonio
VHF
Autres

Nombre

- A. 9. Type des filets: _____

Caractéristiques administratives

- B. 1. Numéro de la commande: _____
- B. 2. Port d'enregistrement: _____
- B. 3. Port d'attache: _____
- B. 4. Port de débarquement 1: _____
- B. 5. Port de débarquement 2: _____
- B. 6. Nom du ou des propriétaire(s):

Quirats

- B. 7. Propriétaire embarqué (*)
- B. 8. Propriétaire non embarqué (*)
- B. 9. Membres d'équipage (nombre): _____
- B. 10. Type de contrat (salaire ou part): _____

(*) Cocher la case correspondante.

C. Activités prévues (voir note explicative annexe B 3)

1. Zones de pêche: _____
2. Durée moyenne prévue de chaque voyage: _____
3. Méthodes de pêche envisagées: _____

D. Débarquements et ventes prévisionnelles

Année 19..	Consommation humaine			Autres usages (*)
	Benthiques/ démersales	Pélagiques	Crustacés et mollusques	
Quantité (tonnes)				
Valeur (000 FF/FB)				
Mois	—	—	—	

(*) Indiquer le cas échéant dans la case le nombre de mois d'activité de pêche à des fins autres que la consommation humaine.

RÉCAPITULATIF DU COÛT DES TRAVAUX ENVISAGÉS (1)

(À remplir dans tous les cas)

Cat.	N°	Objet	Type ou marque	Référence Devis	Coût hors taxe	%
A	1	Coque				
B	1	Superstructures				
C	1	Aménagements internes				
		Total A, B, C	—	—		
D	1	Moteur principal				
	2	Moteur auxiliaire				
	3	Autres				
		Total D	—	—		
E	1	Équipements de traitement du poisson				
F	1	Équipement frigorifique				
		Total E, F	—	—		
G	1	Radar				
	2	Loran				
	3	Sondeur				
	4	Radio				
	5	Gonio				
	6	VHF				
	7	Autres				
		Total G	—	—		
H	1	Filets de pêche (2)				
	2	Autres engins				
		Total H	—	—		
I	1	Autres travaux non compris ailleurs				
TOTAL DES COÛTS D'INVESTISSEMENT HORS TAXES					—	100
Frais techniques imprévus (3)						
Révision des prix (4)						
TVA non récupérable (éventuellement)						
TOTAL GÉNÉRAL DU COÛT DES TRAVAUX ENVISAGÉS						

(1) Ce récapitulatif n'a pour objet que de regrouper les différents postes de dépenses. La référence aux devis annexés à la demande est très importante pour le contrôle.

(2) Sont admis dans la limite de 10 % du total des coûts d'investissement hors taxes. Si le devis à annexer au projet n'a pas été établi avec précision, les coûts seront considérés comme non éligibles.

(3) Les frais techniques et les imprévus sont finançables dans la limite de 5 % du coût d'investissement hors taxes.

(4) La prise en compte de la révision des prix sera effectuée sur l'investissement hors taxes, à partir de la date prévue de début des travaux jusqu'à la date prévue de fin de travaux et pour une durée maximum de deux ans. Elle sera effectuée sur la base de l'indice de variation des prix du PIB de l'État membre concerné.

BILANS RÉCAPITULATIFS POUR LES TROIS ANNÉES PRÉCÉDENTES

ACTIF	19..	19..	19..
Immobilisations après amortissements			
1.1. Biens immeubles (terrains et constructions)	_____	_____	_____
1.2. Bateaux	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
1.3. Biens meubles:			
Mobilier et matériel de bureau	_____	_____	_____
Équipement et outillage	_____	_____	_____
Véhicules	_____	_____	_____
1.4. Autres biens	_____	_____	_____
1.5. Immobilisations incorporelles:			
Brevets et/ou marques	_____	_____	_____
Autres	_____	_____	_____
1.6. Immobilisations financières	_____	_____	_____
1. Total des immobilisations			
Disponibilités			
2.1. Caisse	_____	_____	_____
2.2. Banque	_____	_____	_____
2.3. Change etc.	_____	_____	_____
2. Total des disponibilités			
Créances à court terme			
3.1. Clients	_____	_____	_____
3.2. Avances aux fournisseurs	_____	_____	_____
3. Total des créances à court terme			
4. Total des créances à moyen et long terme			
(Clients, cautions, autres crédits)			
Stocks			
5.1. Matières premières et semi traitées	_____	_____	_____
5.2. Autres stocks (caisses etc.)	_____	_____	_____
5.3. Marchandises (destinées à la vente)	_____	_____	_____
5. Total des stocks			
A. TOTAL DE L'ACTIF (1 + 2 + 3 + 4 + 5)			

PASSIF	19..	19..	19..
Dettes à court terme			
6.1. Fournisseurs			
6.2. Banques			
6.3. Effets à payer			
6.4. Autres dettes à court terme			
6. Total dettes à court terme			
Dettes à moyen et long terme			
7.1. Fournisseurs (plus d'un an)			
7.2. Emprunts et prêts hypothécaires			
7.3. Autres dettes à plus d'un an			
7. Total des dettes à moyen et long terme			
Provisions			
8.1. Provisions pour impôts			
8.2. Provisions pour risques divers			
8. Total des provisions			
B. TOTAL DU PASSIF (6 + 7 + 8)			
ACTIF MOINS PASSIF (A – B)			
(Pour sociétés de capitaux uniquement)			
Capital social			
Réserves			
Bénéfices reportés			
Pertes reportées			
Bénéfices de l'exercice			
Pertes de l'exercice			

COMPTE D'EXPLOITATION ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'ENTREPRISE POUR LES TROIS ANNÉES PRÉCÉDENTES

(Formulaire à remplir dans le cas de contrat à la part.)

	19 ..	19 ..	19 ..
2.1. Ventes brutes réalisées	_____	_____	
2.2. Frais communs	_____	_____	
2.2.1. Carburant et lubrifiants	_____	_____	_____
2.2.2. Glace et vivres	_____	_____	_____
2.2.3. Autres	_____	_____	_____
2.3. Ventes moins frais (2.1 – 2.2)	_____	_____	
2.4. Valeur de la part de l'équipage (.. % de 2.3)	_____	_____	
2.5. Valeur de la part de l'armateur (.. % de 2.3)	_____	_____	
2.6. Frais de l'armateur	_____	_____	
2.6.1. Frais financiers	_____	_____	_____
2.6.2. Assurances et entretien	_____	_____	_____
2.6.3. Charges sociales	_____	_____	_____
2.6.4. Dotations aux amortissements	_____	_____	_____
2.6.5. Divers	_____	_____	_____
2.7. Profits ou pertes exceptionnels	_____	_____	
2.8. Résultat d'exploitation, impôts non déduits (2.5 – 2.6 ± 2.7)	_____	_____	
2.9. Impôts sur les bénéfices	_____	_____	
2.10. Résultat d'exploitation, impôts déduits (2.8 – 2.9)	_____	_____	

**COMPTE D'EXPLOITATION ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'ENTREPRISE POUR LES
TROIS ANNÉES PRÉCÉDENTES**

(Formulaire à remplir dans le cas de contrat salarial.)

	19 ..	19 ..	19 ..
3.1. Ventes brutes réalisées			<input type="text"/>
3.2. Coûts des facteurs de production (matières premières et accessoires)			<input type="text"/>
3.2.1. Carburant et lubrifiants			<input type="text"/>
3.2.2. Glace et vivres			<input type="text"/>
3.2.3. Autres			<input type="text"/>
3.3. Valeur ajoutée brute (3.1 – 3.2)			<input type="text"/>
3.4. Coûts de main-d'œuvre			<input type="text"/>
3.5. Autres frais intérieurs (charges sociales, frais d'entretien général)			<input type="text"/>
3.6. Frais financiers			<input type="text"/>
3.7. Résultat d'exploitation, amortissements non déduits (3.3 – 3.4 – 3.5 – 3.6)			<input type="text"/>
3.8. Dotations aux amortissements			<input type="text"/>
3.9. Résultat d'exploitation, amortissements déduits (3.7 – 3.8)			<input type="text"/>
3.10. Produit d'investissements productifs			<input type="text"/>
3.11. Profits ou pertes exceptionnels de l'exercice antérieur			<input type="text"/>
3.12. Résultat, impôts non déduits (3.9 + 3.10 ± 3.11)			<input type="text"/>
3.13. Impôts et taxes			<input type="text"/>
3.14. Résultat, impôts déduits (3.12 – 3.13)			<input type="text"/>

**COMPTE D'EXPLOITATION ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES PRÉVISIONNELS RELATIF AU NAVIRE
FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE CONCOURS**

(Formulaire à remplir dans le cas de contrat à la part.)

	19 ..	19 ..	19 ..
4.1. Ventes prévisionnelles	<input type="text"/>	_____	_____
4.2. Frais communs	<input type="text"/>	_____	_____
4.2.1. Carburant et lubrifiants	_____	_____	_____
4.2.2. Glace et vivres	_____	_____	_____
4.2.3. Autres	_____	_____	_____
4.3. Ventes moins frais (4.1 – 4.2)	<input type="text"/>	_____	_____
4.4. Valeur de la part de l'équipage (.. % de 4.3)	<input type="text"/>	_____	_____
4.5. Valeur de la part de l'armateur (.. % de 4.3)	<input type="text"/>	_____	_____
4.6. Frais de l'armateur	<input type="text"/>	_____	_____
4.6.1. Frais financiers	_____	_____	_____
4.6.2. Assurances et entretien	_____	_____	_____
4.6.3. Charges sociales	_____	_____	_____
4.6.4. Dotations aux amortissements	_____	_____	_____
4.6.5. Divers	_____	_____	_____
4.7. Profits ou pertes exceptionnels	<input type="text"/>	_____	_____
4.8. Résultat d'exploitation, impôts non déduits (4.5 – 4.6 ± 4.7)	<input type="text"/>	_____	_____
4.9. Impôts sur les bénéfices	<input type="text"/>	_____	_____
4.10. Résultat d'exploitation, impôts déduits (4.8 – 4.9)	<input type="text"/>	_____	_____

**COMPTE D'EXPLOITATION ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES PRÉVISIONNELS RELATIF AU NAVIRE
FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE CONCOURS**

(Formulaire à remplir dans le cas de contrat salarial.)

	19 ..	19 ..	19 ..
5.1. Ventes prévisionnelles	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.2. Coûts des facteurs de production (matières premières et accessoires)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.2.1. Carburant et lubrifiants	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.2.2. Glace et vivres	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.2.3. Autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.3. Valeur ajoutée brute (5.1 – 5.2)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.4. Coûts de main-d'œuvre	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.5. Autres frais intérieurs (charges sociales, frais d'entretien général)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.6. Frais financiers	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.7. Résultat d'exploitation, amortissements non déduits (5.3 – 5.4 – 5.5 – 5.6)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.8. Dotations aux amortissements	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.9. Résultat d'exploitation, amortissements déduits (5.7 – 5.8)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.10. Produit d'investissements productifs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.11. Profits ou pertes exceptionnels de l'exercice antérieur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.12. Résultat, impôts non déduits (5.9 + 5.10 ± 5.11)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.13. Impôts et taxes	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.14. Résultat, impôts déduits (5.12 – 5.13)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

AQUACULTURE

État membre: _____

Projet n° _____ / _____

Date d'enregistrement: _____

Espace réservé à la Commission

DEMANDE DE CONCOURS

PARTIE A

(À remplir à la machine ou en caractères d'imprimerie en deux copies.)

Construction/Extension/Modernisation (*) d'une unité de production en aquaculture à _____

Département: (**) _____

Région: (**) _____

1. Bénéficiaire (¹)

1.1. Nom ou raison sociale: _____

1.2. Rue et numéro ou boîte postale (²): _____

1.3. Code postal et localité: _____

1.4. Téléphone: _____ Téléx: _____

1.5. Activité principale du bénéficiaire: _____

1.6. Forme juridique: _____

1.7. Date de constitution (seulement pour les sociétés): _____

1.8. Capital social (seulement pour les sociétés): _____

2. Organisation de producteurs, coopérative ou autre organisme représentant éventuellement le bénéficiaire (³)

2.1. Raison sociale: _____

2.2. Rue et numéro ou boîte postale: _____

2.3. Code postal et localité: _____

2.4. Téléphone: _____ Téléx: _____

2.5. Personne à consulter: _____

2.6. Forme juridique: _____

(*) Biffer les mentions inutiles.

(**) Pour la Belgique: arrondissement et province.

(¹) Le bénéficiaire est la personne physique ou morale supportant en dernier ressort la charge financière de la réalisation du projet. S'il y a plusieurs bénéficiaires, inscrire leurs noms et prénoms.

(²) (Très important) Indiquer une seule adresse, même si plusieurs bénéficiaires participent au projet.

(³) Si le bénéficiaire estime nécessaire d'indiquer son représentant, ce dernier est considéré comme mandaté à recevoir et à transmettre la correspondance relative à la phase d'instruction du projet.

3. Banque du bénéficiaire ou organisme par l'intermédiaire duquel seront effectués les versements

3.1. Nom ou raison sociale: _____

Agence ou filiale: _____

3.2. Rue et numéro ou boîte postale: _____

3.3. Code postal et localité: _____

3.4. Numéro de compte du bénéficiaire auprès de cet organisme (1): _____

4. Renseignements généraux

4.1. Date prévue du début des travaux (2): _____

4.2. Date prévue de fin des travaux: _____

5. **Le bénéficiaire du présent projet a déjà reçu un concours du FEOGA:** OUI NON

Si oui indiquer le numéro et l'année du projet, qui figure sur la décision d'octroi de concours:

Projet n°: _____

Projet n°: _____

6. Données fondamentales pour le calcul du concours

6.1. Région: _____

6.2. Le projet prévoit-il dans son ensemble la construction d'une éclosérie, de bassins de prégrossissement ainsi que des bassins de grossissement (3): OUI NON

6.3. Le projet répond-t-il aux conditions de l'article 12 du règlement (CEE) n° 4028/86 (4): OUI NON

Si oui indiquer le nombre et le tonnage global des navires à démolir: _____

(1) **(Très important)** Si plusieurs bénéficiaires participent au projet, indiquer un seul numéro de compte ouvert au nom de ces derniers.

(2) **(Attention, très important)** La date de réception du projet de la part de la Commission, figurant dans l'accusé de réception qui sera envoyé au bénéficiaire, constitue une date de référence pour la recevabilité du projet. Pour les projets du secteur de l'aquaculture le **début des travaux** ne peut intervenir qu'après cette date. Avant cette date cependant, peuvent être réalisés des ouvrages provisoires ou d'essai destinés à permettre la diminution des coûts de réalisation du projet. Ces ouvrages à indiquer obligatoirement dans la demande ne seront toutefois pas éligibles pour un concours.

(3) **(Pour mémoire)** L'investissement éligible est limité, conformément à l'article 12 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 4028/86 à 3 millions d'Écus pour les projets comportant la construction d'une unité de prégrossissement, grossissement ainsi que la construction d'une éclosérie, et à 1,8 million d'Écus pour les autres projets.

(4) L'article 12 précité prévoit la possibilité de majorer le concours de 5 points pour les projets de mariculture, mytiliculture et conchyliculture mis en œuvre dans le cadre d'actions de reconversion de marins-pêcheurs et prévoyant la démolition de navires en activité.

6.4. Coût total des travaux envisagés (hors TVA si celle-ci est récupérable) (¹):		100 %
6.5. Concours financier global attendu par le bénéficiaire (²):		%
— par la Communauté économique européenne:		%
— par l'État membre:		%

6.6. Le(s) soussigné(s) déclare(nt) disposer des fonds nécessaires pour assurer sa(leur) participation financière personnelle au projet.

7. **Le(s) soussigné(s) autorise(nt) la Commission à utiliser à des fins statistiques les données figurant au projet.**

Date: _____

Signature du ou des bénéficiaires:

(¹) En monnaie nationale, le minimum étant limité à l'équivalent de 50 000 Écus.
 (²) En monnaie nationale.

PARTIE B

Notes explicatives pour la description du projet (Très important)

L'examen de chaque projet de la part des services de la Commission sera effectué par l'analyse des éléments suivants qui doivent être annexés à la demande de concours.

Toute demande de concours financier incomplète (en particulier non accompagnée du rapport ou du questionnaire) est irrecevable.

Il est opportun de souligner que, même si la rédaction d'un rapport peut apparaître à première vue au bénéficiaire une tâche complexe, celui-ci permettra avec le questionnaire de mieux apprécier les raisons de l'investissement qu'il entend réaliser, l'intérêt pour l'orientation des structures du secteur de l'aquaculture et d'établir en fin de compte le degré de priorité du projet.

- a) Un questionnaire (**B 1**) rédigé dans sa partie A et B et complété par des documents photographiques de la situation actuelle ainsi que par des annexes éventuelles (attestation de propriété du terrain, ou de location à long terme, concessions, permis de construire, etc.).
- b) Un rapport descriptif donnant tous les détails requis par la complexité du projet et notamment:
 1. Observations du bénéficiaire sur la vocation particulière pour le développement de l'aquaculture du site où l'investissement sera réalisé.
 2. Détails relatifs aux informations requises de manière synthétique au point **A 2** du questionnaire (le cas échéant joindre contrat avec consultant).
 3. Informations détaillées sur la disponibilité de l'eau (quantité, qualité, autorisations de captage).
 4. Contraintes relatives à l'environnement (joindre autorisations éventuelles).
 5. Informations détaillées sur les techniques employées.
 6. Informations détaillées sur la disponibilité ou l'approvisionnement des juveniles (provenance, coût).
 7. Indications sur l'existence d'élevages similaires en activité en particulier dans la région concernée par le projet.
 8. Coûts de production et rentabilité du projet.
 9. Observations sur la situation actuelle et prévisible du marché des espèces à élever et indications quant à la commercialisation prévue.
- c) Un récapitulatif des coûts des travaux (**B 2**) avec les pièces justificatives annexées (devis de construction et devis des firmes spécialisées pour la fourniture de machines et d'équipements divers; plans des travaux).
- d) Les données économiques prévues dans l'annexe **D 1** (Bilans) en tenant compte que le bénéficiaire peut en alternative fournir copie des bilans que sa législation nationale lui impose. Dans ce cas, il est prié de remplir au moins les encadrés concernant les totaux des différents postes figurant à l'annexe **D 1**.
Pour le bénéficiaire n'ayant pas l'obligation légale d'établir un bilan, seuls les encadrés concernant les totaux des différents postes figurant à l'annexe **D 1** doivent être remplis.
- e) En ce qui concerne les comptes d'exploitation, les annexes **D 2** et **D 3** doivent être remplies dans tous les cas.

Avertissement

Le bénéficiaire est informé que, en cas de financement des projets par la Commission, ceux-ci doivent être réalisés dans la forme prévue par les documents annexés au projet. Si des variations dans le programme d'investissement devaient intervenir (changements importants dans les différents postes de travaux, changement de technologie d'élevage, modification du programme de production, changement du consultant technique éventuel qui a la responsabilité de la conception du projet, etc.), la Commission doit avoir été informée **avant sa décision éventuelle d'octroi de concours**.

Toute variation ultérieure à cette décision nécessitera un nouvel examen du projet pouvant conduire éventuellement à l'annulation du concours si les variations apportées sont considérées non acceptables.

QUESTIONNAIRE

Situation technique, économique et sociale avant et après réalisation du projet

A. Situation économique du bénéficiaire

1. Bénéficiaire opérant déjà dans le secteur de l'élevage de poissons, crustacés ou mollusques, par la gestion d'un élevage en activité

Caractéristiques de l'élevage actuel (1)

— Localisation géographique: commune de: _____ (région: _____)

— Milieu: artificiel à terre maritime lagunaire étang — Type d'élevage: extensif intensif mixte submersible insubmersible

— Caractéristiques de l'eau disponible:

eau douce eau salée eau saumâtre

fourchette de salinité éventuelle: de _____ à _____ ‰

fourchette de température: de _____ à _____ °C

— Débit de l'eau disponible: _____ l/s

— Nombre, superficie ou volume total des bassins/enclos/concessions maritimes:

— Extensifs: n° _____ m²/_____ m³ (à terre, en mer, en lagune)— Intensifs: n° _____ m²/_____ m³ (à terre, en mer, en lagune)— Volume des cages: unitaire: _____ m³ Total: _____ m³— Espèces concernées (2): 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

— Quantités produites: _____ (Année: _____)

— Chiffre d'affaires: _____ (Année: _____)

— Personnel employé: _____ (Année: _____)

Le bénéficiaire possède-t-il une éclosérie? OUI NON

Si oui, les caractéristiques de l'éclosérie sont les suivantes (1):

— Localisation géographique: commune de _____ (Région: _____)

— Superficie construite: _____ m²— Espèces concernées (2): 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

— Nombre annuel de juvéniles produits: _____ (Année de référence: 19 . .)

— Nombre annuel de juvéniles achetés: _____ (Année de référence: 19 . .)

— Nombre de juvéniles utilisés dans l'entreprise: _____ (Année de référence: 19 . .)

— Nombre de juvéniles commercialisés: _____ (Année de référence: 19 . .)

— Chiffre d'affaires ou valeur de la production: _____ (Année de référence: 19 . .)

— Personnel employé: _____

(1) À joindre obligatoirement au dossier: deux photos de la vue générale des unités d'élevage, une photo des structures en élévation (bâtiments), une photo des structures de grossissement (bassins). Ces photos pourront servir lors des contrôles sur place par les services de la Commission pour la vérification des caractéristiques de l'élevage.

(2)

<input type="checkbox"/> 1	Anguille	<input type="checkbox"/> 4	Poisson plat	<input type="checkbox"/> 7	Mulet	<input type="checkbox"/> 10	Crustacés
<input type="checkbox"/> 2	Saumon	<input type="checkbox"/> 5	Bar	<input type="checkbox"/> 8	Huîtres	<input type="checkbox"/> 11	Autres _____ (à spécifier)
<input type="checkbox"/> 3	Truite	<input type="checkbox"/> 6	Daurade	<input type="checkbox"/> 9	Moules		

Si non, ou si le nombre de juvéniles est insuffisant, où se procure-t-il les juvéniles nécessaires à l'élevage:

- Dans une écloserie (*):
- Auprès des pêcheurs — commerçants (*):
- Par l'importation: Pays membre — Pays tiers (**):
- Autres (par exemple: captage, pêche directe):

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Bénéficiaire n'opérant pas dans le secteur de l'élevage de poissons, crustacés et mollusques:

- a) Quelle est son activité professionnelle principale: _____
 _____ (1)
- b) Quelle est son expérience personnelle ou des collaborateurs internes à son entreprise dans le secteur de l'élevage: _____

 _____ (2)
- c) Dans le cas d'absence d'expérience personnelle, s'appuie-t-il sur un collaborateur extérieur et si oui lequel: _____
 _____ (3)
- d) Pourquoi entend-il se lancer dans ce type d'activité nouvelle: _____

NB: CES POINTS DOIVENT FAIRE L'OBJET DU RAPPORT QUI SERA ANNEXÉ À LA DEMANDE

- (1) Courte description étayée dans le cas de personnes morales par une documentation économique générale du bénéficiaire (statuts, etc.).
- (2) Indication précise où cette expérience a été acquise. Joindre nom et adresse des élevages ou instituts de recherche fréquentés et indiquer la période d'activité auprès de ceux-ci. Description des travaux effectués.
- (3) **Indication du nom et adresse du consultant technique et de son représentant que la Communauté économique européenne pourra consulter pour des détails sur le projet.** Description de ses activités et de ses réalisations en aquaculture.

Le bénéficiaire est informé que le lien avec ce consultant doit être prouvé par un contrat prévoyant entre autres une période d'assistance après la réalisation des travaux. En cas de financement du projet, tout changement de consultant n'est pas admis, sauf cas de force majeure et pour autant que le programme des travaux ne soit pas modifié avant une nouvelle décision de la Commission.

(*) Indiquer raison sociale et adresse (éventuellement en annexe).

(**) Indiquer le pays de provenance et les quantités annuelles achetées ainsi que la taille moyenne à l'achat (éventuellement en annexe).

B. Description de l'unité d'aquaculture en projet**1. Données générales**

- S'agit-il de travaux d'infrastructure complémentaires à des unités de production existantes? OUI NON
- S'agit-il d'une nouvelle unité de production OUI NON
- ou de l'extension d'une unité d'élevage existante décrite précédemment? OUI NON
- Existe-t-il d'autres élevages en activité dans la zone du projet (région administrative) et, si oui, lesquels? (*) OUI NON

2. Définition du site où l'investissement sera réalisé

- Localisation géographique: commune de _____ (région: _____)
- Caractéristiques générales du site:
1. Étang: superficie en m² _____
2. Lagune: superficie en m² _____
3. Plan d'eau maritime: superficie en m² _____
4. Autres (terrains, etc.): superficie en m² _____
- Caractéristiques de l'eau disponible:
- eau douce eau salée eau saumâtre
1. Fourchette éventuelle de salinité: de _____ ‰ à _____ ‰
2. Fourchette de température: de _____ °C à _____ °C
- Chauffage naturel Chauffage artificiel
3. Débit de l'eau disponible ou prévision de captage pour alimentation bassins: _____ l/s

3. Situation légale

- Le site où l'investissement sera réalisé est:
1. En pleine propriété (*): OUI NON
2. En concession (**): OUI NON
3. Autres (*): OUI NON
- Toutes les autorisations prévues par la législation nationale pour la réalisation du projet ont-elles été octroyées (**)? OUI NON
- Si non, quelles sont les demandes d'autorisations en cours d'instruction: _____
- _____
- _____

Date prévue de l'octroi: _____

(*) Spécifier dans le rapport descriptif.

(**) Joindre attestation de propriété ou de location à long terme ou titres de concession (valable pour au moins cinq ans renouvelables).

(*) **Attention: le projet ne pourra pas être retenu pour un concours tant que les investissements prévus n'ont pas été autorisés.** En l'absence de ces autorisations, il pourra être renvoyé à l'exercice suivant ou définitivement refusé.

4. Caractéristiques des structures d'élevage prévues par le projet

Unité A: 1. Monoculture Polyculture À terre En mer En étang/lagune En cage

Unité B: 2. Monoculture Polyculture À terre En mer En étang/lagune En cage

Unité C: 3. Monoculture Polyculture À terre En mer En étang/lagune En cage

— Circulation de l'eau Fermée Ouverte Mixte

— Bassins à vidange par gravité oui non Sans objet

Si oui, la vidange est: Complète Partielle

— Dimension totale des structures d'élevage (superficie ou volume total) dont

1. Bâtiment éclosion: m² _____ m³ _____
 dont bassins: nombre _____ m² _____ m³ _____ (total)

2. Grossissement:
 — bassins intensifs: nombre _____ m² _____ m³ _____ (total)
 — autres bassins (extensifs): nombre _____ m² _____ m³ _____ (total)
 — cages (ensemble): nombre _____ m³

3. Mollusques/conchyliculture:
 — culture sur pieux: nombre _____
 — culture sur cordes: longueur totale m _____
 — culture sur sol: superficie m² _____
 — autres (spécifier): _____

4. Autres: _____

— Alimentation Naturelle Artificielle Mixte

dont:

— type d'aliment utilisé: _____
 — marque d'aliment artificiel (éventuellement): _____
 — taux de conversion prévu: _____

— Données sur l'emploi après la réalisation du projet

1. Cadres administratifs et scientifiques: nombre _____ salaire annuel brut _____
 2. Ouvriers: nombre _____ salaire annuel brut _____

5. Prévisions de production

- Il est prévu de réaliser le projet en _____ années.
- La production de régime sera atteinte en _____ années (').

Produits	Poids individuel	Nombre ou quantité totale (tonnes)	Valeur totale 000 FF/FB
A. Juvéniles à commercialiser (²)			
1. _____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____
4. _____	_____	_____	_____
5. _____	_____	_____	_____
B. Juvéniles à utiliser dans l'exploitation (²)			
1. _____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____
4. _____	_____	_____	_____
5. _____	_____	_____	_____
C. Adultes marchands (²)			
1. _____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____
4. _____	_____	_____	_____
5. _____	_____	_____	_____
Total général			

(') En cas d'extension d'élevages existants, la production à inscrire sera la production globale, y compris la production actuelle. Si la production de régime doit être atteinte en plusieurs années, donner un tableau des productions annuelles prévues jusqu'à l'année de régime.

(²) Indiquer l'espèce.

RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX ENVISAGÉS (1)

Coût des travaux envisagés	Monnaie nationale	%
a) Travaux d'infrastructure:		
— mouvements de terre/dragage		
— digues		
— voirie, accès, etc.		
— station de pompage		
— préparation des sols		
— autres		
b) Construction en élévation:		
— écloserie (y compris bassins)		
— stockage/préparation aliments		
— traitement/expédition		
— service		
— autres		
c) Bassins d'élevage (2):		
— en terre/conglomérés		
— en béton		
— autres		
d) Cages		
e) Conchyliculture: équipement de captage ou d'élevage		
f) Équipements/machines		
g) Équipements de signalisation, de surveillance ou de protection (préciser)		
h) Autres investissements		
i) Moyens de transport internes		
j) Moyens de transport externes		
k) Embarcations de service		
TOTAL DES COÛTS D'INVESTISSEMENT (hors TVA)		100
Frais techniques, imprévus (3)		
Révision des prix (4)		
TVA non récupérable		
TOTAL GÉNÉRAL DU COÛT DES TRAVAUX ENVISAGÉS		

(1) Ce récapitulatif n'a pour objet que de regrouper les différents postes de dépenses. Il faut en tout cas joindre au projet un devis détaillé des constructions, les devis des firmes spécialisées pour la fourniture des machines et d'équipements divers et les plans des ouvrages (en un exemplaire).

(2) Dans le cas où les mouvements de terre concernent exclusivement la création de bassins d'élevage artificiel, ils doivent être insérés dans ce poste.

(3) Les frais techniques et les imprévus sont finançables dans la limite de 5 % du coût d'investissement hors taxes.

(4) La prise en compte de la révision des prix sera effectuée sur l'investissement hors taxes, à partir de la date prévue de début des travaux jusqu'à la date prévue de fin de travaux et pour une durée maximum de deux ans. Elle sera effectuée sur la base de l'indice de variation des prix du PIB de l'État membre concerné.

BILANS RÉCAPITULATIFS DES TROIS ANNÉES PRÉCÉDENTES

ACTIF	19 ..	19 ..	19 ..
Immobilisations après amortissements			
1.1. Biens immeubles (terrains et constructions)	_____	_____	_____
1.2. Bateaux	_____	_____	_____
1.3. Biens meubles:			
Mobilier et matériel de bureau	_____	_____	_____
Équipement et outillage	_____	_____	_____
Véhicules	_____	_____	_____
1.4. Autres biens	_____	_____	_____
1.5. Immobilisations incorporelles:			
Brevets et/ou marques	_____	_____	_____
Autres	_____	_____	_____
1.6. Immobilisations financières	_____	_____	_____
1. Total des immobilisations			
Disponibilités			
2.1. Caisse	_____	_____	_____
2.2. Banque	_____	_____	_____
2.3. Change, etc.	_____	_____	_____
2. Total des disponibilités			
Créances à court terme			
3.1. Clients	_____	_____	_____
3.2. Avances aux fournisseurs	_____	_____	_____
3. Total des créances à court terme			
4. Total des créances à moyen et long terme (Clients, cautions, autres crédits)			
Stocks			
5.1. Matières premières et semi traitées	_____	_____	_____
5.2. Autres stocks (caisses, etc.)	_____	_____	_____
5.3. Marchandises (destinées à la vente)	_____	_____	_____
5. Total stocks			
A. TOTAL DE L'ACTIF (1 + 2 + 3 + 4 + 5)			

PASSIF

	19 ..	19 ..	19 ..
Dettes à court terme			
6.1. Fournisseurs	_____	_____	_____
6.2. Banques	_____	_____	_____
6.3. Effets à payer	_____	_____	_____
6.4. Autres dettes à court terme	_____	_____	_____
6. Total des dettes à court terme	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dettes à moyen et long terme			
7.1. Fournisseurs (plus d'un an)	_____	_____	_____
7.2. Emprunts et prêts hypothécaires	_____	_____	_____
7.3. Autres dettes à plus d'un an	_____	_____	_____
7. Total des dettes à moyen et long terme	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Provisions			
8.1. Provisions pour impôts	_____	_____	_____
8.2. Provisions pour risques divers	_____	_____	_____
8. Total des provisions	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
B. TOTAL DU PASSIF (6 + 7 + 8)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ACTIF MOINS PASSIF (A – B)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
(Pour sociétés de capitaux uniquement)			
Capital social	_____	_____	_____
Réserves	_____	_____	_____
Bénéfices reportés	_____	_____	_____
Pertes reportées	_____	_____	_____
Bénéfices de l'exercice	_____	_____	_____
Pertes de l'exercice	_____	_____	_____)

COMPTE D'EXPLOITATION ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES RÉCAPITULATIF DES TROIS ANNÉES PRÉCÉDENTES

	19 . .	19 . .	19 . .
2.1. Ventes réalisées	_____	_____	_____
Quantité (T)	(_____)	(_____)	(_____)
2.2. Coûts des facteurs de production	_____	_____	_____
2.2.1. Énergie	_____	_____	_____
2.2.2. Aliments	_____	_____	_____
2.2.3. Achat juvénile	_____	_____	_____
2.2.4. Divers	_____	_____	_____
2.3. Valeur ajoutée brute (2.1 – 2.2)	_____	_____	_____
2.4. Coûts de main-d'œuvre	_____	_____	_____
2.5. Autres frais internes (charges sociales, assurances, entretien, installations, etc.)	_____	_____	_____
2.6. Frais financiers	_____	_____	_____
2.7. Résultats d'exploitation, amortissements non déduits (2.3 – 2.4 – 2.5 – 2.6)	_____	_____	_____
2.8. Dotations aux amortissements	_____	_____	_____
2.9. Résultat d'exploitation, amortissements déduits (2.7 – 2.8)	_____	_____	_____
2.10. Produits d'investissements productifs	_____	_____	_____
2.11. Profits ou pertes exceptionnels de l'exercice antérieur	_____	_____	_____
2.12. Résultats d'exploitation, impôts non déduits (2.9 + 2.10 ± 2.11)	_____	_____	_____
2.13. Impôts et taxes	_____	_____	_____
2.14. Résultat d'exploitation, impôts déduits (2.12 – 2.13)	_____	_____	_____

COMPTÉ D'EXPLOITATION ET COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES PRÉVISIONNEL

	19 . .	19 . .	19 . .
3.1. Ventes prévisionnelles	_____	_____	_____
Quantité (T)	(_____)	(_____)	(_____)
3.2. Coût des facteurs de production	_____	_____	_____
3.2.1. Énergie	_____	_____	_____
3.2.2. Aliments	_____	_____	_____
3.2.3. Achat juvénile	_____	_____	_____
3.2.4. Divers	_____	_____	_____
3.3. Valeur ajoutée brute (3.1—3.2)	_____	_____	_____
3.4. Coûts de main-d'œuvre	_____	_____	_____
3.5. Autres frais internes (charges sociales, assurances, entretien, installations, etc.)	_____	_____	_____
3.6. Frais financiers	_____	_____	_____
3.7. Résultat d'exploitation, amortissements non déduits (3.3—3.4—3.5—3.6)	_____	_____	_____
3.8. Dotations aux amortissements	_____	_____	_____
3.9. Résultat d'exploitation, amortissements déduits (3.7—3.8)	_____	_____	_____
3.10. Produit d'investissements productifs	_____	_____	_____
3.11. Profits ou pertes exceptionnels de l'exercice antérieur	_____	_____	_____
3.12. Résultat d'exploitation, impôts non déduits (3.9 + 3.10 ± 3.11)	_____	_____	_____
3.13. Impôts et taxes	_____	_____	_____
3.14. Résultat d'exploitation, impôts déduits (3.12—3.13)	_____	_____	_____

AMÉNAGEMENT DE LA BANDE CÔTIÈRE

État membre: _____

Projet n° _____ /

Date d'enregistrement: _____

Espace réservé à la Commission

DEMANDE DE CONCOURS

PARTIE A

(À remplir à la machine ou en caractères d'imprimerie **en deux copies.**)**Protection et valorisation** de la zone marine au large de: _____

Département (*): _____

Région (*): _____

1. **Bénéficiaire** ⁽¹⁾ (Organisation de producteurs reconnue, coopérative de production ou autre organisme désigné par l'État membre)1.1. Nom ou raison sociale: _____
_____1.2. Rue et numéro ou boîte postale ⁽²⁾: _____

1.3. Code postal et localité: _____

1.4. Téléphone: _____ Télex: _____

1.5. Activité principale du bénéficiaire: _____

1.6. Forme juridique: _____

1.7. Date de constitution (seulement pour les sociétés): _____

2. **Institut scientifique associé au projet et représentant éventuellement le bénéficiaire** ⁽³⁾2.1. Raison sociale: _____

2.2. Rue et numéro ou boîte postale: _____

2.3. Code postal et localité: _____

2.4. Téléphone: _____ Télex: _____

2.5. Personne à consulter: _____

2.6. Forme juridique: _____

2.7. L'institut en question est-il mandaté par le bénéficiaire: OUI NON

(*) Pour la Belgique: arrondissement et province.

(1) Le bénéficiaire est la personne morale supportant en dernier ressort la charge financière de la réalisation du projet. S'il y a plusieurs bénéficiaires, inscrire leurs noms.

(2) **(Très important)** Indiquer une seule adresse.

(3) Si le bénéficiaire estime nécessaire d'indiquer son représentant, ce dernier est considéré mandaté à recevoir et à transmettre la correspondance relative à la phase d'instruction du projet.

3. Banque du bénéficiaire ou organisme par l'intermédiaire duquel seront effectués les versements

- 3.1. Nom ou raison sociale: _____

- 3.2. Rue et numéro ou boîte postale: _____
- 3.3. Code postal et localité: _____
- 3.4. Numéro de compte du bénéficiaire auprès de cet organisme (1): _____

4. Renseignements généraux

- 4.1. Date prévue de début des travaux (2): _____
- 4.2. Date prévue de fin des travaux: _____

5. **Le bénéficiaire du présent projet a déjà reçu un concours du FEOGA:** OUI NON

Si oui, indiquer le numéro et l'année du projet qui figure sur la décision d'octroi de concours.

Projet n° _____

Projet n° _____

(1) **(Très important)** Indiquer un seul numéro de compte même si plusieurs bénéficiaires participent au projet.

(2) **(Attention, très important)** La date de réception du projet de la part de la Commission, figurant dans l'accusé de réception qui sera envoyé au bénéficiaire, constitue une date de référence pour la recevabilité du projet. Pour les projets du secteur, **le début des travaux** ne peut intervenir qu'après cette date.

Avant cette date cependant, peuvent être réalisés des ouvrages provisoires ou d'essai destinés à permettre la diminution des coûts de réalisation du projet. Ces ouvrages à indiquer obligatoirement dans la demande, ne seront toutefois pas éligibles pour un concours financier de la Communauté.

6. Données fondamentales pour le calcul du concours

- 6.1. Coût total des travaux envisagés (hors TVA si celle-ci est récupérable) (*)
- | | |
|--|-------|
| | 100 % |
|--|-------|
- 6.2. Concours financier global attendu par le bénéficiaire (*):
- | | |
|--|---|
| | % |
|--|---|
- par la CEE
- | | |
|--|---|
| | % |
|--|---|
- par l'État membre
- | | |
|--|---|
| | % |
|--|---|
- 6.3. Le(s) soussigné(s) déclare(nt) disposer des fonds nécessaires pour assurer sa(leur) participation financière personnelle au projet.
7. **Le(s) soussigné(s) autorise(nt) la Commission à utiliser à des fins statistiques les données figurant au projet.**

Date: _____

Signature du bénéficiaire et de l'institut scientifique associé:

(*) En monnaie nationale, le minimum étant limité à l'équivalent de 50 000 Écus.

(*) En monnaie nationale.

PARTIE B

Description générale du projet

L'examen de chaque projet de la part des services de la Commission sera effectué par l'analyse des éléments suivants qui doivent être annexés à la demande de concours:

- a) Un questionnaire (**B 1**) complété le cas échéant par la documentation administrative nécessaire (statuts, concessions ou autorisations) et photographique éventuelle.
- b) Un rapport descriptif donnant tous les détails requis par la complexité du projet et notamment:
 - observations générales du bénéficiaire sur les finalités recherchées par la création d'une zone maritime protégée,
 - description de la situation des pêcheries locales en ce qui concerne:
 - les caractéristiques de la flottille concernée et les modes d'exploitation,
 - les activités existantes ou prévues d'ostréiculture, mitiliculture etc., ou mariculture,
 - l'organisation professionnelle, l'organisation économique et, en particulier, les coopératives et les organisations de producteurs reconnues,
 - les principales mesures d'aménagement des pêches prises au cours des dix dernières années, les caractéristiques essentielles des réglementations en vigueur et leur degré d'application,
 - études préalables conduites dans la région maritime visée par le projet (') description des recherches scientifiques d'accompagnement, organismes concernés par les travaux et liens avec la réalisation du projet,
 - description du site choisi pour l'implantation de la zone maritime protégée:
caractéristiques eutrophiques ou oligotrophiques de la région maritime. Balisage et relevé bathymétrique de la zone. Plan de houles et courantométrie. Indication de la périodicité et de l'intensité des tempêtes. Caractéristiques générales du fond marin compte tenu du type de sédiments et de la présence éventuelle de substrats durs émergents naturels ou artificiels ainsi que des épaves; analyse de l'aptitude des fonds à supporter les structures,
 - description de la faune et de la flore présente dans le site choisi eu égard notamment à la présence d'herbiers ou moulières naturels,
 - description technique de la structure envisagée par le projet et notamment:
 - description des éléments modulaires utilisés, de leur matériel de base, de leur modèle (fixe ou mobile), de leur pérennité éventuelle etc.,
 - motivation du choix des éléments modulaires,
 - description de l'ensemble de la structure et de la coordination des éléments fixes ou mobiles,
 - description des technologies de mise en place,
 - impact prévisible des réalisations en tenant compte:
 - des résultats constatés par des investissements similaires,
 - des effets prévus sur l'aménagement du littoral,
 - des effets halieutiques escomptés,
 - de leur rentabilité,
 - des besoins du marché,
 - des effets sur l'emploi,
 - description des mesures de surveillance prévues notamment au cours des trois premières années lorsque toute activité de pêche est interdite sur le site de réalisation du projet.
- c) Un récapitulatif des coûts des travaux (**B 2**) avec les pièces justificatives annexées (devis des constructions civiles et devis des firmes spécialisées pour la fourniture de machines et équipements divers. Plans des travaux, en une seule copie).
- d) Les bilans du bénéficiaire relatifs aux trois exercices précédant celui dans lequel le projet a été présenté.

Tout projet non accompagné du rapport ou du questionnaire ainsi que des annexes ne pourra pas être examiné par les services de la Commission, ne pourra être pris en considération pour un concours et sera refusé pour manque d'informations suffisantes.

Il est opportun de souligner que, même si la rédaction d'un rapport peut apparaître à première vue au bénéficiaire une tâche complexe, celui-ci permettra avec le questionnaire de mieux apprécier les raisons de l'investissement qu'il entend réaliser, l'intérêt pour l'orientation des structures et d'établir en fin de compte le degré de priorité du projet.

Avertissement

Le bénéficiaire est informé qu'en cas de financement des projets par la Commission, ceux-ci doivent être réalisés dans la forme prévue par la documentation annexée au projet. Si des variations significatives dans le programme des travaux devaient intervenir, la Commission doit avoir été informée avant sa décision éventuelle d'octroi de concours.

Toute modification de travaux successive à cette décision nécessitera un nouvel examen du projet pouvant conduire à l'annulation du concours si les variations apportées au projet sont considérées non acceptables.

(') **Attention:** ce point est très important.

QUESTIONNAIRE

1. Quelle est la nature du bénéficiaire (joindre statut en annexe):
- a) coopérative de production: OUI NON
- b) organisation reconnue des producteurs: OUI NON
- c) autre organisation désignée par l'État membre: OUI NON
2. Depuis quelle année le bénéficiaire effectue-t-il son activité dans le secteur de la pêche?
Année _____
3. Le bénéficiaire s'occupe principalement de:
- a) pêche maritime: OUI NON
- b) conchyliculture: OUI NON
- c) autres activités: OUI NON
4. Le bénéficiaire ou ses membres possède-t-il un navire de pêche ou plus:
Si oui, combien de navires (nombre): _____
dont: en pleine propriété (nombre): _____
en copropriété (nombre/quirats totaux): _____
pour: un tonnage global de (tjb): _____
5. Quels sont les motifs qui ont incité à la demande de concours:
- a) création d'une aire protégée du chalutage: OUI NON
- b) création d'une aire de pêche aménagée: OUI NON
- c) autres (spécifier): _____
-
6. L'investissement en projet vise:
- a) à améliorer la productivité économique du secteur par:
- l'augmentation de la capacité de capture: OUI NON
- la diversification de l'activité de capture: OUI NON
- la modification des types de pêche: OUI NON
- b) à valoriser le milieu par l'aménagement physique de la zone littorale: OUI NON
7. Les concessions maritimes octroyées sont-elles jointes au projet? OUI NON
8. Le type ou le modèle des éléments constituant la structure artificielle a-t-il été déjà admis par l'administration nationale? OUI NON
9. Les éléments composant la structure artificielle immergée sont-ils:
- fixes: OUI NON
- mobiles: OUI NON
10. Dans le cas d'éléments mobiles, quelle est leur durée présumée avant qu'ils soient retirés et remplacés (indiquer le nombre d'années): _____
11. Quel type de vente pratiquera le bénéficiaire:
- livraison à une organisation de producteurs: OUI NON
- vente dans une criée publique: OUI NON
- vente directe: OUI NON
- vente par contrat avec une industrie de transformation: OUI NON
- autres (préciser): _____

RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX ENVISAGÉS (1)

Coût des travaux envisagés	Monnaie nationale	%
a) Mesures ou travaux complémentaires préalables à l'installation		
— prospection, sondage, balisage, dragage:	_____	_____
— inspection, travaux sous-marins:	_____	_____
— études physiques, chimiques, géotechniques et biologiques:	_____	_____
— autres:	_____	_____
Total a)	<input type="text"/>	
b) Création des structures artificielles		
— construction ou achat d'éléments constitutifs		
— modules artificiels/hourdis:	_____	_____
— rochers:	_____	_____
— éléments métalliques ou plastiques:	_____	_____
— autres:	_____	_____
— transport:	_____	_____
— assemblage et mise en place, immersion:	_____	_____
— matériel de service (embarcations) location ou achat:	_____	_____
— équipement de signalisation et protection:	_____	_____
— autres investissements:	_____	_____
Total b)	<input type="text"/>	
c) Frais relatifs au suivi de l'évolution des installations dans les 3 années postérieures à la réalisation:		
— halieutique:	_____	_____
— écologique:	_____	_____
— socio-économique:	_____	_____
Total c)	<input type="text"/>	
TOTAL DES COÛTS D'INVESTISSEMENT (a + b + c) (hors TVA)		100
Frais techniques, imprévus (2)		
Révision des prix (2)		
TVA non récupérable		
TOTAL GÉNÉRAL DU COÛT DES TRAVAUX ENVISAGÉS	<input type="text"/>	

(1) Ce récapitulatif n'a pour objet que de regrouper les différents postes de dépenses. Il faut en tout cas joindre au projet de devis estimatif des constructions civiles, les devis des firmes spécialisées pour la fourniture des machines et d'équipements divers et les plans de travaux.

(2) Les frais généraux et les imprévus sont finançables dans la limite de 5 % du coût d'investissement hors taxe.

(2) La prise en compte de la révision des prix sera effectuée sur l'investissement hors taxes à partir de la date prévue de début de travaux jusqu'à la date prévue de fin de travaux et pour une durée maximum de deux ans. Elle sera effectuée sur la base de l'indice de variation des prix de PIB de l'État membre concerné.

PRÉVISIONS DE PRODUCTION SUR LA ZONE AFFECTÉE PAR L'AMÉNAGEMENT

(Périmètre élargi à 500 m autour de la zone)

Il est prévu de réaliser le projet en _____ années.

Le régime optimal de production sera atteint en _____ années.

	Actuel	Futur	
		Après 5 ans	Après 10 ans
a) Quantité de capture (tonnes),			
dont:			
— poissons:			
— crustacés:			
— mollusques:			
b) Valeur de ces quantités,			
dont:			
— poissons:			
— crustacés:			
— mollusques:			
c) Total des frais de production			
d) Bénéfice net			

NB: Le bénéficiaire est tenu, sous le contrôle d'un institut scientifique, d'effectuer l'enregistrement des données recueillies lors du suivi de l'évolution des installations dans les trois ans postérieurs à la réalisation.

Ces données seront communiquées chaque année, par voie administrative de l'État membre, aux services compétents de la Commission des Communautés européennes.